

## Annexe I – Dénomination des certificats et correspondances

### Evolution des dénominations des certificats

| <b>Certificats individuels</b> |   |  |                        |
|--------------------------------|---|--|------------------------|
| Expérimentation                | V1 – du 01/2011 à 09/2016                                 | V2 à compter du 3/10/2016  |                        |
| UADE                           | Décideur en exploitation agricole                         | Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les catégories décideur en entreprise | Non soumise à agrément |
| /                              | Applicateur en collectivités territoriales                |  |                        |
| UADPS                          | Décideur en travaux et services                           |  | Soumise à agrément     |
| UNAD                           |   |  |                        |
| UAOE                           | Opérateur en exploitation agricole                        | Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie opérateur                |                        |
| UNAO                           | Opérateur en travaux et services                          |  |                        |
| /                              | Applicateur opérationnel en collectivités territoriales   |  |                        |
| DDVPP                          | Mise en vente, vente produits professionnels              | Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques                                   |                        |
| DDVGP                          | Mise en vente, vente produits grands publics              |  |                        |
| Conseil PP                     | Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques | Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques                                |                        |

### Correspondances

Le tableau de présentation de l'évolution des dénominations des certificats permet, en outre, de retenir le certificat adapté pour son renouvellement.

#### Présentation de deux situations

Les situations décrites sont valables dans le cadre d'une activité professionnelle inchangée pour le demandeur :

##### *Situation 1*

*En 2010 : Un professionnel obtient le certificat UNAO « utilisation non agricole opérateur » ;*

*En 2015 : Ce professionnel a renouvelé son certificat et il lui a été délivré le certificat « Utilisation des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur en travaux et services » ;*

*En 2020 : Dans le cadre du renouvellement du certificat il lui sera délivré le certificat « Utilisation des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur »*

##### *Situation 2*

*En 2011 : Un professionnel obtient le certificat UADE « utilisation agricole décideur en exploitation » ;*

*En 2021 : Ce professionnel renouvellera son certificat et il lui sera délivré le certificat « Utilisation des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « décideur en entreprise non soumise à agrément »*